

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 24 mars 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE218887001

Accorder un contrat à Couverture Montréal Nord Ltée pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture de l'usine d'eau potable de Lachine (3837) - située au 2975, rue Remembrance dans l'arrondissement Lachine - Dépense totale de 4 397 563,80 \$ taxes incluses (contrat: 3 425 105,25 \$ taxes incluses + contingences: 685 021,05 \$ taxes incluses + incidences: 287 437,50 \$ taxes incluses) - Appel d'offres public (IMM-15808) - (8 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE218887001

Accorder un contrat à Couverture Montréal Nord Ltée pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture de l'usine d'eau potable de Lachine (3837) - située au 2975, rue Remembrance dans l'arrondissement Lachine - Dépense totale de 4 397 563,80 \$ taxes incluses (contrat: 3 425 105,25 \$ taxes incluses + contingences: 685 021,05 \$ taxes incluses + incidences: 287 437,50 \$ taxes incluses) - Appel d'offres public (IMM-15808) - (8 soumissionnaires)

À sa séance du 15 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 mars 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que la toiture de l'usine d'eau potable de Lachine a atteint sa fin de sa vie utile. Ce projet consiste à protéger l'intégrité de l'immeuble en assurant l'étanchéité de la toiture de l'usine par la réfection complète des bassins de toiture et par la rénovation de l'enveloppe de l'édicule situé au dernier étage.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 33 jours. Parmi les 10 preneurs du cahier des charges, 8 ont déposé une soumission, dont 6 jugées conformes. Il est à noter que 7 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le

prix soumis par l'adjudicataire montre un écart de 33,1% favorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur les écarts de prix entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimé de contrôle, les raisons pouvant expliquer pourquoi toutes les soumissions reçues sont en-deçà de l'estimé de contrôle et enfin la prise en compte des contingences dans les prix présentés au sommaire décisionnel.

Le Service a fait état de la complexité du projet, notamment que les travaux auront lieu dans un bâtiment occupé qui assure des services essentiels et qui présente de nombreuses restrictions. En effet, l'usine est opérationnelle à temps plein pour sécuriser l'alimentation en eau potable des hôpitaux, des services de sécurité incendie, des institutions, des commerces, des industries et de la population.

Le Service a fait valoir que le report d'un tel projet comporte par ailleurs un certain nombre de risques, à savoir : des impacts sur la qualité et la quantité d'eau disponible, des risques de bris électriques, le possible développement de moisissure et certains risques pour la santé et sécurité des employés de l'usine.

Le Service a également expliqué les écarts entre la plus basse soumission conforme et l'estimé de la Ville par l'adoption du plus bas soumissionnaire conforme d'une stratégie différente des autres soumissionnaires pour optimiser ses coûts. Il est également précisé que la période d'octroi du contrat en début d'année favorise l'obtention de prix compétitifs pour remplir le carnet de commandes des entreprises. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE218887001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.